



MAISONS DU BON SECOURS

10 rue du Saint Cœur 41100 VENDOME

☎ 02-54.73.39.39 Fax 02-54.73.39.42

Maison Charles de Blois, PUV médicalisée

7 rue d'Artois et 18 rue d'Alsace Lorraine à Blois

PROJET DE SERVICE

20 personnes âgées sont accompagnées dans la Petite Unité de vie médicalisée Charles de Blois. Le projet de service a pour but de présenter la spécificité de cet accueil personnalisé, avec une équipe pluridisciplinaire, dans un groupement d'établissements.

- *Le petit effectif va permettre un suivi très individualisé (première partie).*
- *L'équipe paramédicale va entourer chaque résident pour prendre soin, développer la vie sociale et proposer l'hôtellerie (seconde partie).*
- *La PUV médicalisée fait partie des Maisons du Bon Secours (troisième partie).*

Le choix est clairement identifié ici par l'écriture d'un projet court et lisible, compréhensible pour une meilleure effectivité.

La personne âgée au cœur d'une vie communautaire

Se centrer sur la place première et unique de la personne et de sa dignité.

- Bienveillance et éthique

Chaque résident est une personne unique.

Chaque résident est invité à exprimer ce que représente pour lui la bienveillance, en exposant ses attentes et ses besoins avant d'arriver dans l'établissement.

Particularité d'une PUV médicalisée, les résidents vont arriver avec une autonomie importante (le GIR moyen pondéré doit être inférieur à 500 points). Cet état de fait donne au résident une capacité d'expression forte. Elle sera la base d'un accueil réussi et d'un choix éclairé.

Cette autonomie va rendre plus simple l'application d'obligations identifiées : connaissance des interlocuteurs internes, droits et devoirs du cadre de vie, personne de confiance, accès aux informations personnelles, accès au soutien dans l'exercice des droits individuels, l'orientation vers le bon interlocuteur,

L'accueil du résident va prendre en compte la dignité de chaque personne. Cette obligation vient de l'adhésion des Maisons du Bon Secours au réseau associatif d'établissements chrétiens ADEODAT. Le comité éthique du réseau émet des recommandations qui s'imposent à chaque maison.

- Droits de la personne accompagnée

La Charte des droits et libertés de la personne accueillie est un document diffusé et connu. Pour les nouveaux résidents et leur entourage, cela peut être une découverte (donnée avec le livret d'accueil), mais ils voient aussi l'affiche dans l'entrée de la maison.

La Charte est redistribuée chaque année aux résidents, idéalement lors d'un groupe de parole.

Maisons du Bon Secours, 10 rue du Saint Cœur 41100 VENDOME ☎ 02-54.73.39.39 Fax 02-54.73.39.42

Petite unité de Vie médicalisée Charles de Blois. 7 rue d'Artois et 18 rue d'Alsace Lorraine, 41000 BLOIS.

☎ 02-54.57.23.40 Fax 02-54.57.23.63 www.maisonsdubonsecours.fr bonsecours.vendome@wanadoo.fr

Un établissement de la fédération d'établissements chrétiens ADEODAT

L'expression et la participation de la personne : Le groupe de parole.

- La taille de la maison permet de réunir l'ensemble des résidents de façon régulière afin d'échanger sur l'ensemble des sujets d'accompagnement. Le choix de créer un groupe de parole a donc été privilégié à la création d'un conseil de vie sociale.
- Le groupe de parole reprend l'ensemble des prérogatives d'un Conseil de Vie sociale, dont en premier lieu l'association de chacun à l'évolution des règles de vie collective.
- Chaque réunion fait l'objet d'une convocation et un compte rendu est diffusé par le supérieur. Cette prise en compte des questions institutionnelles et des questions diverses de, leur expression avec un compte rendu, vont participer d'une information juste et montrent le choix de tirer des enseignements de l'expression en groupe de parole.
- Le groupe de parole s'est réuni 4 fois en 2021 et, le supérieur de la communauté représente les résidents de Charles de Blois au Conseil de Vie sociale de l'EHPAD Bon Secours.

Coconstruction et personnalisation du projet d'accompagnement

- **La liberté de choix dans un parcours d'habitat et d'accompagnement.**

Le résident est invité à choisir son lieu de vie. Choisir d'entrer dans la PUV médicalisée correspond à l'inscription dans un parcours de vie individuel. Le postulant va rencontrer le supérieur de la maison, puis le directeur et enfin l'infirmière cheffe de service. Ces rencontres vont lui permettre de poser l'ensemble des questions qu'il souhaite, de visiter, de choisir l'exact lieu de vie qu'il se choisit.

La chambre du résident comprend une ou deux pièces, une salle d'eau avec douche.

Selon son autonomie, son choix de vivre proche ou éloigné des lieux communs, chacun va coconstruire son intégration dans son nouveau lieu de vie. Chaque résident va choisir son lieu et l'aménager selon ses choix. Seul le lit est imposé par la maison. Si les chambres sont meublées, le résident peut faire le choix d'intervenir avec son mobilier personnel. Personnalisation évidente, cet aménagement va participer pleinement au projet individuel de la personne hébergée.

- **Les liens familiaux et l'entourage**

Chaque résident habite la maison. Il peut donc recevoir chez lui sa famille et ses amis.

Une salle à manger dédiée permet d'accueillir son entourage pour des repas.

Des salons permettent de recevoir un nombre plus important de personnes.

Deux chambres familiales permettent d'inviter l'entourage à dormir sur place.

La proximité de la maison avec la maison diocésaine et les écoles-collèges-lycées, va permettre une ouverture aux autres que les lieux suggèrent. Les associations chrétiennes se retrouvent à la maison diocésaine. Les responsabilités entretenues pourront donc se poursuivre. De nouvelles responsabilités seront engagées.

Le plus proche voisin, RCF (radio Chrétienne), va permettre aux résidents de continuer à avoir une vie sociale bien au-delà de la maison ou du quartier.

- **L'expression culturelle et la citoyenneté**

Chaque résident participe à la vie sociale interne et externe, dans le prolongement des actions qu'il a mené durant sa vie en dehors de la maison.

L'expression de nouveaux besoins sera favorisée en proposant au résident une ouverture dans divers domaines : vie sociale et culturelle, sportive. Il lui sera proposé un accompagnement individualisé pour accéder à ses choix.

L'expression citoyenne comprend l'accès aux votes. Le résident se verra proposé le choix d'être accompagné s'il vote à Blois. S'il vote dans une autre commune, le résident sera accompagné dans la mise en place de l'expression de ses choix (procuration, recherche de transport). Le résident sera aidé pour mettre à jour les obligations relatives à l'expression de sa citoyenneté.

Accompagnement à l'autonomie et à la santé

Accompagner chaque résident pour maintenir son autonomie

Maisons du Bon Secours, 10 rue du Saint Cœur 41100 VENDOME ☎ 02-54.73.39.39 Fax 02-54.73.39.42

Petite unité de Vie médicalisée Charles de Blois. 7 rue d'Artois et 18 rue d'Alsace Lorraine, 41000 BLOIS.
☎ 02-54.57.23.40 Fax 02- 54. 57.23.63 www.maisonsdubonsecours.fr bonsecours.vendome@wanadoo.fr

Un établissement de la fédération d'établissements chrétiens ADEODAT

Le développement des talents de chaque résident est la base du projet de maintien d'autonomie. Chaque résident va donc pouvoir exprimer régulièrement ses attentes et ses besoins souhaités pour être accompagné dans le maintien de son autonomie.

Le résident va exprimer ses choix quant à l'environnement dans lequel il évolue. Du pavillon de l'ancienne maison Charles de Blois à la nouvelle, en se permettant l'ouverture vers un EHPAD s'il en exprime le souhait.

Prendre soin, expression de l'accompagnement à la santé

- Prévention et éducation à la santé

Chaque résident dispose d'un plan de soins personnalisé.

Le résident participe à la construction de ce plan de soins. Les professionnels vont créer en concertation le plan adapté et évaluent sa pertinence en fonction de l'évolution de la santé du résident.

Repérer de manière précoce les risques permet d'alerter les personnes ressources. En interne avec les infirmières ; en mutualisation avec les professionnels de l'EHPAD Bon Secours (Idec, Medco, ergothérapeute, kinésithérapeute) et avec l'aide externe (convention CH Blois, médecins traitants).

- Stratégie thérapeutique et soins proposés

Le plan de soins individuel est connu des équipes soignantes. Chaque professionnel va suivre et tracer le plan et les soins dans le dossier individuel du logiciel Titan. Chaque nouveau collaborateur est formé dès son arrivée et dispose d'un code d'accès personnel.

Le résident est informé des soins proposés. Ils sont expliqués par la personne compétente (médecin, infirmière, aide-soignante).

Le choix de privilégier les approches non médicamenteuses est affiché. Pour les traitements médicamenteux, la compréhension va pouvoir entraîner l'adhésion du résident pour assurer une continuité.

Le résident peut refuser un soin. Le principe du bénéfice/risque sera alors questionné avec le résident, d'abord avec l'infirmière de la maison puis avec les aidants professionnels. Ce refus et la bonne compréhension des conséquences seront tracés dans le dossier de soins informatisé.

- Prise en charge de la douleur

L'évaluation de la douleur et sa prise en compte relèvent d'une attention constante des professionnels de la maison.

Les professionnels sont particulièrement attentifs aux religieuses et religieux, pour qui l'expression de la douleur n'est pas naturelle. C'est donc l'observation qui va être le premier élément pour détecter et prendre en compte la douleur.

Lorsque le résident le peut et l'accepte, nous utilisons l'échelle Algoplus, connue des professionnels.

Une infirmière de l'EHPAD Bon Secours est référente Douleur, formée avec le réseau Adeodat. C'est elle qui va assister les équipes de la PUV en premier ressort. L'Hôpital de Blois bénéficie d'une unité spécialisée.

- Accompagnement de fin de vie

Par son caractère chrétien affirmé, l'établissement apporte une attention particulière à l'accompagnement de fin de vie. La communauté des résidents souhaite un accompagnement au maximum dans la maison. Les résidents organisent avec l'équipe de travail un système de visites auprès des résidents.

L'infirmière référente Ethique de l'EHPAD Bon Secours participe aux réflexions du réseau Adeodat.

Les directions et présidents d'associations sont formés par le réseau afin de conduire les actions en complet accord avec la loi Clayes Leonetti et ses évolutions.

Le parcours de la personne âgée sur un territoire choisi

- L'ouverture à la différence : religieux et laïcs actifs dans la maison

La maison a été créée pour les prêtres du diocèse de Blois ;

Dès le conventionnement en PUV médicalisée, l'ouverture a pris en compte l'ouverture aux religieux et membres du Clergé, sœurs et frères.

Dans un engagement d'ouverture continu, des résidents laïcs peuvent intégrer la maison. Il leur sera bien présenté les particularités d'une vie communautaire qui rythme la journée (offices, messe, prières au moment des repas) et l'année (avent, carême, fêtes religieuses). Le supérieur de la maison accueillera le postulant pour un échange qui permet d'évaluer ensemble la bonne adéquation du futur résident avec les propositions et capacités d'accueil et d'adaptation de la maison.

- Conventions pour une meilleur fluidité

Les résidents de la maison bénéficient de plusieurs accords et conventions qui assurent le parcours sur le territoire :

Avec l'Hôpital de Blois, depuis 2014, point d'appui en cas de crise

Avec la Maisonnée saint François, pour un accueil en EHPAD à Blois

Avec l'EHPAD Bon Secours à Vendôme

FOCUS

Données sur une année complète : 2021.

5256 journées de présence (5914 en 2020, 6893 en 2019, 6778 en 2018)

30 jours d'hospitalisation (100 en 2020, 229 en 2019, 106 en 2018)

102 jours de congés (438 en 2020, 45 en 2019, 138 en 2018)

5388 jours d'activité totale. Soit un **taux d'activité de 74%** (88% en 2020, 98% en 2019).

| Mouvements de résidents | 2021 | 2020 | 2019 | 2018 | 2017 | 2016 | 2015 |
|---------------------------------------|------|------|------|------|------|------|------|
| Nombre d'entrées | 6 | 2 | 3 | 6 | 6 | 0 | 5 |
| Nombre de sorties | 5 | 7 | 3 | 4 | 2 | 3 | 4 |
| Age moyen des résidents au 31/12/2021 | 2021 | 2020 | 2019 | 2018 | 2017 | 2016 | 2015 |
| Hommes | 86 | 88 | 89,3 | 87,8 | 88,5 | 85 | 85 |
| Femmes | 81 | 83,5 | 86 | 83,5 | 89,8 | 84,5 | 84 |
| | 92 | 92 | 92 | 91,9 | 87 | 85,7 | 86 |

- Au 31 décembre 2021, la dépendance est évaluée à 271 points (273 en 2020, 315 en 2019, 290 en 2018).

- La maison héberge **16 résidents venant tous du Loir et Cher** le 31 décembre 2021.

L'organisation humaine au service des résidents

La PUV Charles de Blois est organisée de la même façon qu'un pavillon des Maisons du Bon Secours.

Chaque personnel va donc pouvoir **intégrer la maison** pour suivre le parcours du résident avec le **prendre soin** qu'il va avoir **joie à partager**.

Cette partie du projet de service est liée avec le projet d'établissement des Maisons du Bon secours.

Bientraitance et éthique

- L'esprit d'appartenance

Participer à l'accompagnement des résidents de la PUV Charles de Blois implique une adhésion forte de chaque collaborateur au projet des Maisons du Bon Secours, association émanant d'une Congrégation du réseau Adeodat.

Si être engagé pour les résidents est notre objectif, nous demandons au minimum l'implication de chacun. Et c'est dès l'embauche que ces éléments vont concerner le recruteur et le recruté.

- L'attention continue (formation et évolution des protocoles) dans une logique de questionnement permanent.

Chaque collaborateur est invité à évoluer, en connaissances et qualifications. L'évolution continue est indispensable pour adapter et inventer le service approprié à chaque résident.

Les collaborateurs bénéficient d'un entretien professionnel tous les deux ans, avec le bilan des 2 dernières années, le bilan des formations suivies et des acquisitions de compétences, puis une projection sur les deux années suivantes, en formations et responsabilités. Le bilan à six ans permet de suivre l'évolution de chacun sur le temps long.

La formation individuelle est recherchée mais c'est surtout la formation collective dont vont bénéficier les équipes. Les protocoles sont présentés par les référents durant le temps de transmission de mi-journée. Les mises à jour et évolutions sont donc rapides à transmettre. Chaque mois, la réunion qualité et risques va valider les avancées, formations de groupe et questionnements partagés.

Maisons du Bon Secours, 10 rue du Saint Cœur 41100 VENDOME ☎ 02-54.73.39.39 Fax 02-54.73.39.42

Petite unité de Vie médicalisée Charles de Blois. 7 rue d'Artois et 18 rue d'Alsace Lorraine, 41000 BLOIS.
☎ 02-54.57.23.40 Fax 02- 54. 57.23.63 www.maisonsdubonsecours.fr bonsecours.vendome@wanadoo.fr

Un établissement de la fédération d'établissements chrétiens ADEODAT

Prendre soins et accompagner chacun

- Développement des talents

La gestion des carrières s'appuie sur le développement des talents de chaque collaborateur. Déceler, reconnaître ses talents, est la voie d'accès à la reconnaissance de chaque collaborateur comme personne unique, travaillant dans une organisation. Chacun se voit donc proposer de développer ses talents en prenant une responsabilité particulière. Responsabilité proposée par le Bon Secours ou par la personne, elle correspond au développement personnel au service de la maison.

- L'accompagnement jusqu'à la fin de la vie

Les collaborateurs sont en accord avec les orientations de l'association : valorisation et respect de la vie humaine, jusqu'à la fin de la vie.

Les collaborateurs sont invités à se former pour réaliser l'accompagnement. Cette formation qui va permettre de se positionner et apprendre à accompagner le résident et son entourage vise aussi à bien maîtriser les règles de droit.

Particularité de la Petite Unité de Vie, l'accompagnement est réalisé en collaboration avec les autres résidents de la maison. Le corps du résident mort restera sur place et les obsèques pourront être préparés et célébrés sur place.

Les équipes sont accompagnées pour la réussite des accompagnements. Nos conventions avec l'HAD41 et l'équipe mobile de soins palliatifs permet le soutien de professionnels extérieurs.

- La continuité de l'accompagnement en soins

L'équipe soignante de la maison Charles de Blois est réduite en nombre. Le soutien permanent de l'EHPAD Bon Secours permet aux professionnels un relais aisé.

De jour ou de nuit, les collaborateurs savent pouvoir téléphoner à Vendôme pour un soutien à distance ou pour qu'un professionnel se déplace. Cette assistance est organisée de manière systématique pour plusieurs professionnels avec des spécificités propres : medco, idec, ergothérapeute. Elle est d'autant plus importante avec les référents : douleur, fin de vie, hygiène, éthique qui ne seraient pas présents avec un établissement isolé.

L'importance de transmission

- Collaboration entre tous les intervenants dans le soucis permanent du meilleur accompagnement : professionnels, stagiaires, bénévoles.

Chaque membre du personnel est invité à se former pour être tuteur. Cette transmission du savoir veut promouvoir le Prendre Soin au-delà de notre établissement, par l'accueil des stagiaires.

La formation de tuteur est obligatoire pour les infirmières et aide-soignante.

Chaque nouveau collaborateur est accompagné par un plus ancien pour connaître les spécificités de la maison et prendre en compte le dossier individuel de chaque résident.

- Le logiciel de soins et les transmissions au service du résident

Le logiciel TITAN regroupe l'ensemble des données de soins et sociales des résidents.

Les collaborateurs ont tous les accès afin d'accéder et renseigner les éléments les concernant (soins, vie sociale, hôtellerie).

Les transmissions quotidiennes comprennent un temps d'échange jour-nuit et un temps de transmissions à la mi-journée. Une fois par mois les collaborateurs participent activement à la réunion du groupe d'amélioration de la qualité.

La PUV médicalisée Charles de Blois comprend des collaborateurs internes et l'assistance des collaborateurs de l'EHPAD Bon Secours.

FOCUS 2021-2022

En interne : Isabelle Monteiro, cheffe de service, infirmière et Aurélie Blasquez, infirmière, Josiane Desclain, aide soignante et Fatima Dos Santos, assistante de vie, Sandra Mougningou et Claudine Siegler, agents de service de nuit Carole Hanot et Claire Maréchal, agents d'hôtellerie. Aleksandar Yahiaoui, cuisinier
Directement délégués de Vendôme : Ange Bounou, infirmière et Pierre Douchine, agent technique

Maisons du Bon Secours, 10 rue du Saint Cœur 41100 VENDOME ☎ 02-54.73.39.39 Fax 02-54.73.39.42

Petite unité de Vie médicalisée Charles de Blois, 7 rue d'Artois et 18 rue d'Alsace Lorraine, 41000 BLOIS.
☎ 02-54.57.23.40 Fax 02- 54. 57.23.63 www.maisonsdubonsecours.fr bonsecours.vendome@wanadoo.fr

Un établissement de la fédération d'établissements chrétiens ADEODAT

- Assistance permanente, avec une organisation connue et une présence sur place programmée :
Madalen Bellanger, infirmière coordinatrice,
Béatrice Lesourd, gouvernante
Christelle Pauchet, responsable RH
- Assistance en fonction de leurs références métiers, avec interventions sur place :
Florence Jacob (ergothérapeute) et Alisson Sionneau (animatrice),
Infirmières référentes : douleur, projets d'accompagnement, éthique.
Responsables référents : Thierry Tissier (technique), Guillaume Launay (cuisine),
- Assistance en responsabilités métiers, sans intervenir sur place :
Soins et référents : hygiène, pharmacie,
Référents hébergement : Mylaine Chavigny (accueil secrétariat) et François Manetti (comptable)

L'ensemble du personnel est sous la responsabilité des Maisons du Bon Secours.
L'ensemble des obligations légales sont suivies par les Maisons du Bon Secours de Vendôme

L'organisation matérielle et administrative au service des résidents.

La mission effectuée au plus près du résident

Les Maisons du Bon Secours regroupent à Vendôme

- 122 résidents, hébergés dans 3 pavillons d'une quarantaine de lits, permettant un accompagnement en services bien distincts. 4 lits permettent de l'accueil temporaire. Un accueil spécifique pour les personnes atteintes de la maladie de parkinson permet un accompagnement de 7 personnes.
- Le béguinage Bon Secours, 18 hébergements en habitat partagé, reconnu habitat inclusif, actif depuis juin 2021. 2 logements habités et, 16 logements en construction.
- La communauté religieuse des sœurs du Bon Secours ; Sœurs autonomes participant à l'accompagnement des résidents, disposant d'un pavillon sur l'enceinte de l'EHPAD.

A Blois, la PUV Charles de Blois est gérée comme un service supplémentaire

- La PUV bénéficie de l'ensemble des atouts organisationnels de l'EHPAD.
- Son éloignement géographique de 30 kilomètres est compensé par des liens quotidiens.

Avec une association dans un réseau

- L'association gestionnaire a intégré depuis 2018 le réseau associatif chrétien ADEODAT.
« Prendre soin de tout l'Homme et de tous les Hommes » est posé comme valeur fondamentale dans leur action. Le respect de la dignité de chaque personne accueillie, jusqu'à la fin de sa vie, est défendu.
- Le réseau regroupe aujourd'hui 7 associations gérant établissements et services médico sociaux. Les présidents d'association se retrouvent en CA chaque trimestre pour avancer ensemble.
- En région Centre Val de Loire, le réseau comprend plusieurs établissements :
 - o PUV Saint Paul à Chartres
 - o EHPAD Sainte Claire à Tours
 - o EHPAD Prieuré de Saint Louans à Chinon
 - o EHPAD Bon Secours à Vendôme
 - o PUV Charles de Blois à Blois.
- Les équipes de direction se retrouvent un jour par mois pour mettre à jour leurs connaissances, échanger quant aux évolutions légales et les bonnes pratiques.
- Un **Comité éthique** permet d'avancer les réflexions communes et produit des référentiels et protocoles adaptés à la spécificité associative. Pour les Maisons du Bon Secours, les représentants sont une IDE référente de l'EHPAD et la supérieure de la communauté de Vendôme.
- Chaque année, une cession obligatoire réunit pendant trois jours les membres associatifs bénévoles et les directions pour créer une réelle coopération en se formant. Le sujet de réflexion pour ce séminaire a toujours une visée éthique et donne des objectifs d'actions qui seront suivis en cours d'année.
- Le réseau a une organisation légère avec un coordonnateur qui va représenter les directeurs auprès des instances régionales pour le suivi général de thèmes indispensables : Hygiène, RGPD, Télémédecine.

Maisons du Bon Secours, 10 rue du Saint Cœur 41100 VENDOME ☎ 02-54.73.39.39 Fax 02-54.73.39.42

Petite unité de Vie médicalisée Charles de Blois. 7 rue d'Artois et 18 rue d'Alsace Lorraine, 41000 BLOIS.
☎ 02-54.57.23.40 Fax 02- 54. 57.23.63 www.maisonsdubonsecours.fr bonsecours.vendome@wanadoo.fr

Un établissement de la fédération d'établissements chrétiens ADEODAT

Un projet architectural correspondant aux recherches actuelles.

Sortir d'un ancien bâti non adaptable. Le bâtiment rue Charles de Blois, maison historique, ne correspond plus aux besoins de personnes en perte d'autonomie. Les espaces privés étaient parfaits pour des prêtres ayant des responsabilités pastorales. Chacun disposait d'un espace de bureau et d'un espace de chambre. La salle d'eau comprenait bien un lavabo, un wc et une douche mais l'accessibilité correspondait à des habitudes d'avant 2000 (exiguïté des lieux, marche pour accéder à la moitié des salles de bains). Les parties communes sont grandes et nombreuses, mais cela a pour conséquence la multiplication des couloirs. Des aménagements ont été engagés depuis plusieurs années : changement d'ascenseur, création de 2 salles de bains adaptées, modernisation des couloirs. Il manque une adaptation demandée par le sdis41 : détection incendie dans chaque chambre. La maison n'est pas équipée de système d'appel malade. Les vitrages des parties privatives comme ceux des parties communes sont à moderniser. L'accessibilité extérieure est entièrement à revoir.

Pour accueillir dans une maison en RDC entourée de verdure. L'accueil des résidents dépendants est réalisé à compter de l'été 2022 au 18 rue d'Alsace Lorraine, pour 15 lits, dans un bâti moderne, de plein pied, accessible et équipé pour accompagner la perte d'autonomie. Les chambres sont toute en rez de chaussée, donnant accès sur un large patio central couvert avec un jardinet intérieur, rappelant l'organisation en cloître des monastères.

Les 5 lits restant dans la maison Charles de Blois rue d'Artois, au rez de chaussée coté château d'eau, font l'objet d'une étude qui va occuper les années 2023 à 2027. Le but est de créer dans l'ancien bâtiment Charles de Blois un nouvel accueil simultanément au maintien de lits de PUV médicalisée et, de créer un nouveau bâtiment dans l'enceinte de la maison au 18 rue d'Alsace Lorraine.

Une gestion rigoureuse respectueuse des financeurs

Le budget 2021 de la PUV est de 679 544 €

| | |
|-------------|---------------------------------------------------|
| Soins | 178 687 € (PUV médicalisée avec Forfait de soins) |
| Dépendance | 30 874 € (Gestion APA avec CD41) |
| Hébergement | 469 983 € |

Les comptes sont pris en compte par l'association Bon Secours de Paris Maisons de retraite. Pour l'exercice 2022 le diocèse de Blois assure l'équilibre financier de la maison, contrepartie d'une convention de coopération qui fonctionne depuis 2005. A compter de 2023, cet équilibre est retravaillé.

L'organisation de l'amélioration continue de la qualité

- Partager l'information : Constater et prévoir, valider, responsabiliser, contrôler.
Une réunion par mois animée par l'infirmière référente avec le supérieur de la maison (résident) et la direction : le Comité Qualité et Gestion des risques.
Participation ouverte à tous les collaborateurs. Indispensable pour ceux qui travaillent le jour de la réunion.
- Prévoir les évolutions : la démarche continue d'amélioration de la qualité bénéficie de ce temps mensuel. La participation du supérieur de la maison (résident) en fait une démarche ouverte. Le compte rendu, affiché dans les espaces réservés aux équipes, permet à chacun de suivre les évolutions et donner son avis comme prétendre à améliorer encore plus, encore plus vite, tout en sachant que l'évaluation des résultats sera effectuée.

FOCUS, la reconnaissance administrative

La PUV Charles de Blois est reconnue par les organismes de tarification et contrôle

FINESS établissement 410006043.

Date d'ouverture : 23 août 1993, établissement d'hébergement pour personnes âgées

Mode de tarification : ARS/CD, PUV forfait soins non habilité aide sociale. Code catégorie établissement : 500. Code fixation des tarifs : 51 (ARS PCD PUV FS nHAS). 20 places

SIRET 775 428 485 00020 Etablissement Charles de Blois

Activité Hébergement médicalisé pour personnes âgées, APE 8710A

Sous SIREN 775 428 485, Maison de retraite Bon Secours (siret 775428 485 000 12).

Maisons du Bon Secours, 10 rue du Saint Cœur 41100 VENDOME ☎ 02-54.73.39.39 Fax 02-54.73.39.42

Petite unité de Vie médicalisée Charles de Blois, 7 rue d'Artois et 18 rue d'Alsace Lorraine, 41000 BLOIS.
☎ 02-54.57.23.40 Fax 02- 54. 57.23.63 www.maisonsdubonsecours.fr bonsecours.vendome@wanadoo.fr

Un établissement de la fédération d'établissements chrétiens ADEODAT

Autorisation renouvelée le 03/01/2017 accordée à l'Association Diocésaine de Blois, 1 rue du Berry à Blois, sous Finess 410006035. Capacité totale de 20 places.
Arrêté n°2018 DOMS PA41 0079. Arrêté n°D18-077.

Code discipline 924 (Accueil pour personnes âgées)
Code activité fonctionnement : 11 (Hébergement complet internat)
Code clientèle : 711 (Personnes âgées dépendantes)
Capacité autorisée : 20 places.

La petite unité de vie Charles de Blois est gérée par l'association à but non lucratif "Bon Secours de Paris Maisons de Retraite", sise 10 rue du Saint-Cœur à Vendôme, depuis 2005 dans le cadre d'une convention de coopération avec le diocèse de Blois.

Le directeur est Thomas Guinamard, depuis 2005.

Association Bon Secours de Paris Maisons de retraite, gestionnaire de la PUV médicalisée

Le président de l'association est monsieur François Fleury. L'association est non lucrative, reconnue d'intérêt général.

FINESS 410008551 Adresse : 10 rue du saint Cœur, 41100 Vendôme
Code statut juridique : 60 (association loi 1901)

La Congrégation des Sœurs du Bon Secours de Paris, cessionnaire

SIREN 775 663 891 Catégorie Juridique 9240- congrégation
Activité principale Exercée 83-30A Hébergement social pour personnes âgées
SIRET 775 663 891 000 15 20 rue Notre Dame des Champs, 75006 Paris 6^{ème}

Mis à jour en mai 2022, ce projet de service est évolutif. Il prend en compte le projet d'accueil dans un nouvel établissement et devra être modifié à l'échéance de 5 ans avec la création des 5 places complémentaires rue d'Alsace Lorraine.

Cette présentation fait l'objet d'une présentation avec les résidents en groupe de parole le 9 juin 2022 et par les équipes de travail en groupe qualité ce même jour.

9 juin 2022